

FSF

ssp  vaud

sud

Recommandé

Organe de conciliation
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 16 novembre 2022

Saisine de l'Organe de conciliation et d'arbitrage

Monsieur le Président,

Par la présente, les organisations du personnel signataires de ce courrier sollicitent la tenue d'une audience de l'Organe de conciliation dans les plus brefs délais.

Cette sollicitation se base sur les éléments suivants.

Le Conseil d'Etat a annoncé, dans son projet de budget 2023, un montant de 71 millions pour l'indexation des salaires de la fonction publique et du secteur parapublic. Toutes les estimations possibles à ce stade à partir de ce montant indiquent qu'il s'agit d'une indexation très nettement inférieure aux revendications du personnel et à l'indice des prix à la consommation au 31 octobre. Ce montant permettrait une indexation de 1,2 à 1,6% des salaires des employé·e·s de l'Etat, donc très loin des 3% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre octobre 2021 et octobre 2022 qui sert de référence dans la Loi sur le Personnel de l'Etat de Vaud.

Dans ces conditions, et au vu de l'absence d'informations complémentaires du Conseil d'Etat et/ou d'invitation à une séance de négociations autour de cette question, les organisations du personnel se voient dans l'obligation de solliciter l'Organe de conciliation.

Dans l'attente de votre prochaine convocation, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pour les organisations du personnel soussignées,

FSF

Jean-Pierre Morisetti



SSP-Vaud

Cora Antonioli



Pour la Fédération syndicale
SUD

Johnson Bastidas

